

**Séance du 24 juin 2026**

**PRESENTS :** MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;  
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,  
Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., MEUNIER Q.,  
DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C.,  
LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A., DEJAEGHERE N.,  
Conseillers communaux

BILLOUET V., Directrice Générale

---

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Considérant l'affiliation de l'Administration communale à CENEO ;

Considérant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que l'Administration communale doit, désormais, être représentée à l'Assemblée générale de l'intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre Administration communale à l'Assemblée générale ordinaire de CENEO du 29 juin 2026 ;

Considérant que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Considérant qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de CENEO ;

Le Conseil décide d'approuver/de ne pas approuver :

le point 2) de l'ordre du jour, à savoir : Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration;

**par** .....

le point 3) de l'ordre du jour, à savoir : Comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 – Approbation ;

**par** .....

le point 4) de l'ordre du jour, à savoir : Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2025;

**par** .....

le point 5) de l'ordre du jour, à savoir : Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2025 ;

**par** .....

le point 6) de l'ordre du jour, à savoir : Nominations statutaires ;

**par** .....

le point 7) de l'ordre du jour, à savoir : Dissolution et prise de retrait des participations de CENEO dans la société CerWal ;  
**par** .....

Le Conseil décide,

- de charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du ..... ;
  - de charger le Collège de veiller à l'exécution de la présente délibération ;
- Copie de la présente délibération sera transmise :
- à CENEO (boulevard Mayence 1/1 à 6000 Charleroi) pour le 29 juin 2025 au plus tard ([sandrine.leseur@ceneo.be](mailto:sandrine.leseur@ceneo.be)) ([info@ceneo.be](mailto:info@ceneo.be))

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN